

# EXAMEN DE CONFORMITE FISCALE (ECF)

Le choix de la tranquillité fiscale !

Réduisez  
votre risque  
de contrôle  
fiscal

Valorisez  
votre  
entreprise

60 A Avenue du 14 Juillet- 21300 Chenôve

SIRET : 326603289 00033 -N°D'IDENTIFICATION 3-02-210  
CENTRE AGRÉÉ PAR MONSIEUR LE DIRECTEUR RÉGIONAL DES IMPÔTS DE DIJON,  
LE 15 MARS 1982 – RENOUVELÉ LE 15 MARS 2021



CENTRE DE GESTION  
AGRÉÉ DES PROFESSIONS  
AGRICOLLES ET VITICOLES DE  
BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ

# L'ECF : les points à retenir

Dans la continuité de la loi relative au "droit à l'erreur", le législateur a instauré un **dispositif novateur et protecteur** permettant aux entreprises de **renforcer leur sécurité juridique et fiscale**.



**Toutes les entreprises, soumises à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés, ayant une activité professionnelle peuvent bénéficier de cette prestation,**



**Le diagnostic est préventif.  
Il est réalisé sur 10 points, considérés comme les plus fréquemment vérifiés lors d'un contrôle fiscal.**

## Les avantages pour l'entreprise

**En 2022, 50%\* des contrôles fiscaux seront ciblés à l'aide de l'intelligence artificielle.**

Choisir l'ECF, c'est **envoyer un signal positif à l'administration fiscale**.

L'entreprise bénéficiera :



D'**une réduction du risque de contrôle fiscal** et une plus grande sérénité quotidienne : la « peur » du contrôle fiscal n'a plus lieu d'être,



De l'**opportunité de corriger les éventuelles anomalies** détectées : mieux vaut prévenir que guérir !

Et si malgré tout, l'entreprise est quand même contrôlée, elle profitera de 2 garanties supplémentaires, sous réserve d'être de bonne foi :



D'**une absence de pénalité et d'intérêt** sur les points examinés et jugés comme valides en cas de redressement,



Du **remboursement des honoraires payés à AGRA-GESTION**.

\*Objectif - Source : DGFIP

# Quels sont les 10 points vérifiés lors d'un ECF ?

## 1 LA CONFORMITE COMPTABLE

Le Fichier des Écritures Comptables (FEC) produit par votre logiciel de comptabilité est-il bien conforme aux exigences de l'Administration ?

## 2 LA QUALITE COMPTABLE

La comptabilité respecte-t-elle les principes comptables ou présente-t-elle des anomalies ?

## 3 LA CONFORMITE DE LA CAISSE

Le logiciel de caisse utilisé est-il conforme et certifié ?

## 4 LE MODE DE CONSERVATION DES DOCUMENTS

Les règles sur les délais et mode de conservations des documents sont-ils respectés ?  
Une procédure d'archivage-est-elle en place ?

## 5 LES REGIMES D'IMPOSITION (TVA et RESULTAT)

Les régimes d'imposition appliqués sont-ils bien ceux qui vous sont applicables ?  
Les obligations liées à ces régimes sont-elles respectées ?

## 6 LES AMORTISSEMENTS

Sont-ils valablement déterminés ?  
Les préconisations fiscales sont-elles suivies ?

## 7 LES PROVISIONS

Les provisions comptabilisées sont-elles justifiées et leurs traitements fiscaux appropriés ?

## 8 LES CHARGES A PAYER

Sont-elles valablement déterminées ?

## 9 LES CHARGES EXCEPTIONNELLES

Les charges exceptionnelles comptabilisées sont-elles justifiées et déductibles du résultat ?

## 10 CONTRÔLE DE LA TVA

Les taux et les règles d'exigibilité sont-ils correctement appliqués ?



# ECF : les différentes étapes

Je coche ou demande à mon comptable de cocher la case ECF sur ma liasse fiscale pour informer l'Administration Fiscale.

Je signe une lettre de mission avec AGRA-GESTION.

AGRA-GESTION étudie mon dossier et me prévient si des anomalies sont constatées.

AGRA-GESTION envoie un compte rendu de mission à l'Administration Fiscale.

Retrouvez sur le site internet d'AGRA-GESTION l'ensemble des informations, tarifs et documents à télécharger.



## Vos services au quotidien

**Adhérer à AGRA-GESTION, c'est bénéficier d'un accompagnement de qualité :**

### Inclus dans votre cotisation :

- Prévention fiscale, dossier de gestion,
- Abonnement à « Info Agricole » (5 numéros),
- Newsletter hebdomadaire agricole et viticole,
- Statistiques professionnelles régionales et nationales.

### Services complémentaires :

- Formations variées,
- Soutien administratif (**nouveau**),
- Logiciel d'aide à la décision (**nouveau**):  
Pilotez votre exploitation en temps réel !

Tarifs  
préférentiels  
pour nos  
Adhérents

**DE NOUVEAUX SERVICES A VENIR EN 2023 !**

Pour tout renseignement,  
notre équipe est à votre disposition :



03.80.54.08.08



agragestion@agragestion.fr



www.agragestion.fr